DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO PART C

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO, Part C
Code ISIN : FR0000934325

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 17/09/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions de pays de la zone euro.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : Objectifs : L'OPC est un nourricier de la part GD de l'OPC ECHIQUIER SMID BLEND EURO SRI ci-après dénommé « OPC maître ».
L'OPC est un nourricier de la part GD de l'OPC ECHIQUIER SMID BLEND EURO SRI ci-après dénommé « OPC maître ». Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître. En conséquence, son objectif de gestion est identique à celui de la part GD de l'OPC maître. L'objectif de gestion de l'OPC maître est le suivant : L'objectif du FCP est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations, tout en en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable. Le FCP peut intervenir sur tous les marchés de la zone euro. Le FCP privilégie la recherche de sociétés, majoritairement de petites et moyennes capitalisations présentant des caractéristiques de valorisation attractive selon l'analyse de la société de gestion, sans restriction en termes de secteurs d'activité, afin de construire un portefeuille de convictions. Le poids prépondérant accordé aux petites capitalisations par rapport aux moyennes capitalisations n'est pas figé ; il pourrait varier en fonction des opportunités de marché. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées au sein de la Société de Gestion. L'indice MSCI EMU SMALL CAP Net Return est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices.Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions des pays de la zone euro. Les actions des autres pays de l'OCDE (incluant les autres pays de l'Union européenne et l'Europe élargie) et hors OCDE pourront également être présentes dans une limite de 10 % de l'actif. Le fonds pourra par ailleurs sur les différentes zones géographiques concernées investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés. Dans la limite de 10%, et dans un souci de diversification, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Le choix des titres se fait en deux étapes : 1. Première étape : Analyse de l'univers d'investissement L'univers d'investissement est constitué des valeurs qui composent l'indices : MSCI Europe Small Cap dividendes net réinvestis (en euro). Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.Cette analyse se fonde d'une part sur un outil propriétaire du groupe LBP AM de notation extra-financière des émetteurs : GREaT et d'autre part sur l'application d'exclusions. L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépassée (« la Note Moyenne Améliorée). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions.) Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus) 2. Deuxième étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financière : A l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants : - Analyse du management de l'entreprise - Qualité de sa structure financière - La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise - L'analyse des résultats financiers - Les perspectives de croissance de son métier - L'aspect spéculatif de la valeur Le fonds pourra investir dans la limite de 25 % de son actif dans des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme, BTAN). Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie Investment Grade) pour le long terme et A3 pour le court terme, en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition sur risques actions, indices actions. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de LA BANQUE POSTALE reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans et plus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

• Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme

• Risque de liquidité
• Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	3 497 €	3 109 €
	Rendement annuel moyen	-65,03%	-20,84%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 473 €	9 651 €
	Rendement annuel moyen	-25,27%	-0,71%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 457 €	13 117 €
	Rendement annuel moyen	4,57%	5,58%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	16 058 €	17 383 €
	Rendement annuel moyen	60,58%	11,69%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 29/09/2017 et 30/09/2022 pour le scénario défavorable
- 31/03/2017 et 31/03/2022 pour le scénario intermédiaire
- 30/06/2016 et 30/06/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	437 €	1 602 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,37%	2,51% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 5,6% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 250 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,87% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	187 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 0% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8
Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).
Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0000934325.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.